— M. Jules Toulemonde, fabricant, boulevard Rambetta, est condamné à trois amendes de 5 francs: 1° pour avoir contrevenu à l'article 2 de la loi du 12 juin 1893 (défaut de protection de métier à tisser); 2° à l'art. 8 du décret du 29 novembre 1904 (défaut de vestiaires et de lavabos). Un délai de deux mois est imparti pour l'exécution des travaux.

— Trois amendes de 5 francs à M. Gustave Jonville, fondeur de suif, rue Carnot, à Wattrelos, pour défaut d'horaire du travail, de registre d'inscription et pour emploi d'enfant sans livret.

— Six amendes de 5 francs à M. Edouard Vernier, fabricant, rue du Pays, pour défaut de protection de sinq métiers à tisser et pour manque de vestiaires et de lavabos dans les préparations. Deux mois pour l'exécution des travaux.

—×—

IVRESSE. — Sont condamnés à 1 fr. d'am., Augustin Deschemacker, Georges Violette, L. Dutilleul, Alexandrine Vandenlorp, Emile Vanesse; 5 fr. à Honorine Deruyter.

POLICE DES CABARETS. — 1 fr. à Honoré Gustave, Louis Bels, Jean Dejens, François Brame, Joseph Lesaffre, Louis Devos, Pierre Torck, Marie Strobbe, Henri Carpentier, pour avoir tenu leur estaminet ouvert après l'heure réglementaire et pour y avoir laissé danser.

VIOLENCES LÉGÈRES. — 3 jours de prison à Joseph Achters, marchand ambulant, pour coups sur sa femme; — 3 jours de travail à Julien Lecocq, François Crist, Henri Pauwels; — 2 jours à Pascal Deschampa, Henri Lemoine; — 1 jour de la même peine à Georges Dhondt, Léopold Depleux, Charles Spilman, Jules Landrieux.

AFFAIRES DIVERSES. — 1 fr. à Gustave Desmons, pour dépôt d'immondice; à Jules Casier, pour avoir porté de la viande qui n'était pas recouverte d'un linge; à Jules Debrie, et Arthur Gouton, pour ne pas avoir muselé leurs chiens; à Victor Leclercq, marchand de charbon, pour défaut de bascule; à Albert Delescluse et Léon Derumeux, pour avoir éteint plusieurs becs de gaz; à Ernest N..., cabaretier et à sa servante qui n'avaient pas le certificat de bonnes vie et mœurs; à Pierre Vansoppenolle, pour bris de clôture; — 5 fr. à L..., M..., pour avoir ouvert un café-concert sans autorisation.

Pour défaut de plaque d'identité ou défaut d'éclairage à leur vélo, 1 fr. à Guillaume Thormans, Jean Lepoutre, et Maurice Desforges; — 6 fr. à Edmond Cavonne pour maraudage; 11 fr. à A... B..., pour tapage nocturne; — 10 fr. à Marcel Barthélémy, pour avoir donné une allure trop rapide à son automobile.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du jeudi 15 novembre

Présidence de M. GODARD, vice-président

Grave agression contre des agents à Roubaix

Plusieurs scènes de grave agression contre des agents à Roubaix amènent des poursuites correctionnelles contre six individus mal notés et repris de justice pour la plupart: Jean Honoquiert, 36 ans; J.-B. Truffaut, 21 ans; Gustave Drubbule, 25 ans; Joseph Desplanques, 37 ans, peigneur, rue de Condé; Fernand Houzet, 22 ans, peigneur, cour Vromant, et Charles Vanderherten, 30 ans, journalier, place Carnot, cour Bossart.

Le 2 septembre, vers minuit, une bande d'apaches arrivait chez l'agent de sûreté Doubreligne, cognait dans les portes et les carreaux. L'agent était couché; il se leva, s'arma de son gourdin et partit à la rechercher des malfaiteurs. Il retrouva la bande près de la rue du Tilleul; aussitôt on voulut lui faire un mauvais parti. Par bonheur, accoururent les agents Devogle, Vandenbrande et Poissonnié qui, non sans peine, parvinrent à porter secours à leur collègue. Les six individus poursuivis ont participé à cette scène.

Le Tribunal a prononcé les condamnations suivantes: 15 jours de prison avec sursis à Jean Honquiert; 2 mois avec sursis à J.-B. Truffaut; 6 mois à Gustave Drubbele; 2 mois à Joseph Desplanques; 15 jours à Fernand Houzet et 3 mois à Charles Vanderherten.

EN FLAGRANT DÉLIT. — Le 10 septembre au soir, des ouvriers de la fabrique de produits chimiques de M. Leroy, à Wasquehal, surprenaient en flagrant délit de vol Auguste Bultinck, 31 ans, journalier, habitant à Wasquehal, rue Franco-Russe. Cet individu était à cheval sur un mur et s'emparait d'une plaque de plomb du poids respectable de 68 kil. 6 mois de prison.

—×—

EN SE QUITTANT. — Rosa Ducoing, 39 ans, ménagère à Roubaix, rue des Longues-Haies, vivait avec un nommé Wartel, rue Pellart. Un beau jour, elle disparut, en volant à ce dernier divers effets d'habillement. Un mois de prison par défaut.

LA CHASSE AUX PETITS OISEAUX. — Jean Wreven 59 ans, marchand au Mont-à-Leux, a été surpris à Wattrelos, chassant aux petits oiseaux avec des filets. Deux mois et 50 francs.

QUI CASSE LES VERRES. — Le 10 septembre, Pierre Braedt, 33 ans, peigneur à Tourcoing, se présentait chez M. Torck, cabaretier, place Faidherbe, à Roubaix; il était ivre, on voulut le mettre à la porte, il cassa les carreaux de la devanture. Quinze jours de prison.

— Au cours d'une discussion, le 3 septembre, dans un estaminet, 14, rue Roubaix, 25 ans, débardeur à Marcq-en-Barœul, rue Saint-Patrick, a brisé des carreaux chez M. François Vanstrydonck, journalier, rue de Marcq, à Marquette. Deux mois de prison.

AFFAIRES DIVERSES. — Emile Casier, 19 ans, journalier à Tourcoing, rue de Flandre, vol de pommes de terre dans un champ, 15 jours de prison. — Jules Martin, chasse prohibée, 8 jours de prison avec sursis et 50 francs. — Maria Triquet, 45 ans, journalier à Roubaix, rue Sainte-Thérèse, fraude, 24 jours de prison et 500 francs. — Jules Vandamme, 20 ans, rattacheur, rue de Babylone, fraude; 12 jours et 500 fr. — Jules Zemmevort, 18 ans, aide-encolleur, rue du Chemin-de-Fer, fraude, 6 jours avec sursis et 500 francs. — 10 jours avec sursis à G... C..., cocher à Roubaix, pour outrages à un employé des tramways. M. Dargent. — 8 jours avec sursis pour le même motif à Jean Decottignies, charpentier à Lys. — 2 mois de prison à Jules Demaght, journalier, rue Saint-Jean, à Roubaix, pour coups.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du jeudi 15 novembre

Présidence de M. DASSONVILLE, président

ECHO DES INVENTAIRES

Nous avons rendu compte, il y a huit jours, du procès intenté par le Conseil de fabrique de la paroisse Sainte-Marie-Madeleine, à Lille, contre le Préfet du Nord, l'inspecteur de l'enregistrement et les crocheteurs qui avaient enfoncé les portes de l'église afin de procéder à l'inventaire. Le Tribunal fait droit à l'arrêté de conflit élevé par le Préfet. Il déclare qu'il n'a point à s'occuper de ce fait que le Préfet n'aurait point observé à la lettre les circulaires ministérielles. Le Préfet et les autres personnes poursuivies ont agi en vertu d'un ordre de l'autorité suprême, en vue de l'application d'une loi de l'Etat. Il y a donc là un acte administratif qui échappe aux tribunaux civils.

Le Tribunal se déclare incompétent et condamne aux frais le Conseil de fabrique de Sainte-Marie-Madeleine.

LILLE

L'AFFAIRE DE CAPTATION D'HERITAGE

Vendredi après-midi, à trois heures, aura lieu dans le cabinet de M. Vérin, juge d'instruction, une confrontoin entre les trois inculpés, les époux Tanghe-Pinart, fripiers, square Ruault, 37; Alfred Pinart et Mme Téteré, 10, rue Saint-Sauveur, héritière de Mme Vve Labbe et qui, la première, déposa plainte entre les mains de M. le Procureur de la République pour captation d'héritage (45.000 fr. environ.)

LES VOLS DE METAÚX

Deux nouvelles arrestations

Nous avons annoncé qu'à la suite de détournements de vieux métaux commis au préjudice de M. Dujardin, constructeur à Lille, deux arrestations avaient été opérées: celle de Emile Falaise, marchand de vieux métaux, rue de Juliers, à Lille, et de Liévin Brans, rue du Gosselin.

Jeudi après-midi a eu lieu dans le cabinet de M. Hermant, juge d'instruction, chargé d'éclaircir cette affaire, une confrontation entre les deux détenus et deux complices en liberté provisoire, Louis Herbet, 40 ans, ancien employé aux établissements Dujardin, demeurant rue Dumetz, à Thumesnil, et Constant Saize, camionneur, rue du Croquet, 28, à Lille.

Mme Vve Gravelines, marchande de vieux métaux, 84, rue d'Artois, à Lille, avait été convoquée. Ce témoin rapporte que dans ces quatre derniers mois elle a acheté à Brane environ 100.000 kilos de vieux métaux. L'inculpé reconnaît que 45.000 kilos provenaient des établissements de M. Dujardin, mais il ne peut indiquer la provenance du reliquat. Il est à supposer que l'origine en est la même et que le tout est sorti frauduleusement des ateliers de la porte d'Arras.

L'instruction a révélé que le chiffre total des métaux détournés que l'on croyait être de 60.000 kilos, est de beaucoup supérieur à cette estimation et, en le doublant on serait encore au-dessous de la vérité.

Falaise, détenu depuis quinze jours et qui jusqu'ici avait nié, reconnaît aujourd'hui avoir pris livraison de 80.000 kilos environ, et ce avec la complicité de Herbet qui, à chaque expédition, faisait une surcharge de 150 à 200 kilos.

Devant l'importance que prend cette affaire, M. Hermant a signé un mandat de dépôt et a fait écrouer Saize et Herbet. Le préjudice causé est évalué à 7.000 francs.

COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE. — Le Comice agricole se réunira mercredi prochain 21 novembre 1906, à onze heures du matin, à la mairie, ancienne salle des mariages, premier étage, entrée par la porte du Conclave, en face du tribunal de simple police.

EXPLOITS D'UN BŒUF. — Un troupeau de bœufs appartenant à M. Valle, chevilleur à Roubaix, passait rue du Faubourg-de-Roubaix, lorsqu'un des animaux se détachant du groupe, fonça contre la vitrine de M. Marguerit, tapissier, au numéro 113 de cette rue. La glace fut brisée et un meuble, exposé à l'étalage, détérioré par les éclats de verre. Les dégâts s'élèvent à deux cent cinquante francs.

UN GRAVE ACCIDENT DANS UNE FILATURE. — Une ouvrière de 18 ans, Anaïs Lafaille, travaillant à la filature Pourlier-Longhaye, rue de Valenciennes, en essayant, mercredi, de retirer un écheveau de fil pris dans un bobinoir, a eu l'avant-bras arraché par cette machine. Elle a été transportée à l'hôpital de la Charité.

AU SANS RIVAL 55, rue de Mouvaux ROUBAIX
(5 minutes de la gare — Arrêt du tramway)
Deuil en 10 heures. -- Location de Châles 14482

Convois Funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille **CHEVALIER-DUQUESNE** qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Léon CHEVALIER**, architecte, décédé à Roubaix, le 13 novembre 1906, dans sa vingt-quatrième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le vendredi 16 courant, à neuf heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à quatre heures un quart, et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le samedi 17 dudit mois, à neuf heures et demie, en l'église du Sacré-Cœur, sa paroisse. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Pellart, 161.

Les amis et connaissances de la famille **LEMAIRE-SISTON** qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Jean-Baptiste LEMAIRE**, ancien industriel, veuf de Dame **Sophie SISTON**, décédé à Tourcoing, le 14 novembre 1906, dans sa quatre-vingt-troisième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le vendredi 16 du dit mois, à neuf heures, aux Vigiles des Morts qui seront chantées le même jour à cinq heures, et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le samedi 17 novembre, à dix heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Tourcoing, sa paroisse. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Anvers, 11, à Tourcoing, à neuf heures et demie. 14330d

Mr Nauwelaers CHIRURGIEN-DENTISTE 5, r. du Collège, Roubaix Extractions sans douleurs MALADIES DE LA BOUCHE

Nouvelles Religieuses

LA PRÉSENTATION DU CLERGÉ DU DIOCÈSE DE CAMBRAI A Mgr DELAMAIRE. — La présentation du clergé du diocèse de Cambrai à Mgr Delamaire, coadjuteur, a eu lieu hier, à Lille, dans un des salons du Cercle de la rue Marais. Mgr l'Archevêque, dans une délicate pensée, voulut profiter de la présence à Lille de Mgr le Coadjuteur à l'occasion du Congrès, pour inviter les dignitaires, ecclésiastiques du diocèse, à se présenter à Sa Grandeur.

Mgr Lasnes, archiprêtre de Saint-Maurice, à Lille, a pris la parole au nom du clergé. Voici la partie essentielle de son discours

« Nous profitons avec joie de cette première rencontre pour vous offrir l'hommage de notre profond respect et de notre filial dévouement. Le clergé du diocèse de Cambrai a été formé à la soumission la plus respectueuse envers ses supérieurs, il n'y faillira point dans les circonstances critiques que nous traversons, prêt à tous les sacrifices, pour soutenir, sous votre sage et forte direction, le combat du Seigneur et la cause sacrée de la Sainte Eglise catholique.

» Nous savons à quels périls est exposée l'Eglise de France par suite de la loi inique de séparation. La condamnation de cette loi spoliatrice, prononcée par l'auguste Pontife Pie X, a été pour le clergé de Cambrai une première et vive satisfaction.

» Nous le remercions avec la plus ardente effusion d'avoir, par sa fermeté pontificale, rendu un si éminent service à l'Eglise de Jésus-Christ.

» Mais il est bon de parer aux conséquences si graves qu'elle peut amener, en particulier, dans notre diocèse; et c'est pourquoi il est nécessaire que le clergé des paroisses reçoive une direction unique, claire, précise, pratique.

» Nous sommes donc, Monseigneur, suspendus à vos lèvres, pour entendre vos décisions, vos conseils, vos exhortations. Nous les conserverons dans notre cœur, et nous les ferons prévaloir, chacun dans notre décanat, afin qu'il y ait, dans toutes les paroisses du diocèse, cette belle unité dont l'épiscopat français a donné un exemple si mémorable. »

CARTES DE VISITES

La Librairie du Journal de Roubaix offre à ses lecteurs à l'occasion de la nouvelle année :

100 cartes ivoire (typographie)	1.25
100 cartes ivoire (calligraphie)	1.75
100 cartes ivoire (gravure)	2.25
100 cartes ivoire deuil (typographie)	2.50
100 cartes ivoire deuil (calligraphie)	3.00
100 cartes ivoire deuil (gravure)	3.50
Elle fournit également un joli coffret-bois contenant:	
100 cartes ivoire (typographie) et 100 envel.	1.75
Même coffret-bois (calligraphie)	2.25
» » (gravure)	2.75
» » deuil (typographie)	3.50
» » » (calligraphie)	4.00
» » » (gravure)	4.50

Pour Tourcoing, les commandes sont reçues 5, rue Carnot.

IMPORTANT. — Ce tarif n'est en vigueur que jusqu'au 15 janvier.

Concerts & Spectacles

ROUBAIX. — *Berryer à l'Hippodrome.* — Jeudi matin, est arrivé l'important matériel du jeune et déjà célèbre transformiste Berryer. De suite son personnel, aidé des machinistes de l'Hippodrome, a pris possession de la scène et de ses dépendances. Les uns installent les décors, les autres déballent sa luxueuse garde-robe. Dès maintenant, on peut prévoir pour Berryer un brillant succès.

— *Théâtre des Fontenoy.* — Dimanche 18 octobre, à six heures précises, *Les Mystères de Paris*, drame en cinq parties et onze tableaux. La soirée sera terminée par *Les Charbonniers*, opérette. — La location est ouverte 69 *bis*, rue de la Gare, et 25, rue Richard-Lenoir.

— *Théâtre des Variétés.* — Samedi 17 novembre, à huit heures du soir, grande séance de gala du cinématographe des Variétés. Nouveau programme, vues nombreuses et sensationnelles. — Prix des places: fauteuils, 1 fr.; parquets, 0 fr. 50; galeries, 0 fr. 30. — Location au *Café du Théâtre*.

— *Le Cercle Moderne* offrira un concert-spectacle aux familles de ses membres actifs et honoraires, dans la salle des fêtes Dominique Rousseau, rue de l'Alouette, le dimanche 18 novembre, à cinq heures précises du soir. Les sections Chorale mixte, Symphonique, et Dramatique se produiront à cette soirée.

— Le Comité de la 290e section de la Dotation de la Jeunesse de France donnera une fête de famille dans la salle des fêtes de chez Leman, 63, rue de Lannoy, le dimanche 18 novembre, à 5 h. Le Comité s'est assuré le concours de la section dramatique et musicale l'*Espérance* (quinze personnes). La section comique est particulièrement remarquable et procurera avec les autres numéros du programme quelques heures de distraction irréprochables au point de vue moral.

BOUCHERIE JEANNE-D'ARC, 2, rue Jeanne-d'Arc, Roubaix. — Viandes de premier choix. — Service à domicile. — Téléphone 966. 72

LA SAINTE-CÉCILE

A ROUBAIX. — La fanfare catholique « La Liberté », musique officielle de la Fédération de la Jeunesse Catholique, donnera dimanche, à la messe de onze heures et demie, en l'église Notre-Dame, son audition annuelle de Sainte-Cécile. Les bienfaiteurs et membres honoraires de cette excellente société sont spécialement invités à y assister. La messe sera d'ailleurs célébrée à leur intention et à celle des membres défunts de leur famille.

Voici le programme de cette audition: 1. Pendant la Moisson (H. Borrel); 2. Fidélité à Pie X, hymne solennel chanté par la « Chorale Notre-Dame », la « Chorale Saint-Michel » et la « Jeanne d'Arc », accompagnées par « La Liberté » (250 exécutants); 3. Marche Romaine (G. Meister).

A TOURCOING. — L'Harmonie « La Fraternelle » célébrera sa fête Sainte-Cécile le dimanche 18 novembre. A cette occasion, elle exécutera, en l'église Notre-Dame-de-Lourdes, pendant la messe de onze heures et demie, les morceaux suivants: Marche Triomphale du Centenaire (L. Montagne); Idylle Bretonne (J. Pillevestre); Scènes Légendaires (A. Richart). Le banquet traditionnel aura lieu le samedi 24 novembre, à huit heures et demie du soir, au local de la société.

PETITE CORRESPONDANCE

LE « JOURNAL DE ROUBAIX » FOURNIT GRATUITEMENT SOUS CETTE RUBRIQUE, LES RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS.

B.A. — La superficie du territoire de Roubaix est de 1.294 hectares, 50 ares, 91 centiares. (146). — *H.C.* — Il ne nous est pas possible de donner ici des adresses commerciales. (150). — *Un joueur de Flers.* — Il faut appliquer la règle: qui fait maldonne perd sa donne. Les résultats de parties entre sociétés s'insèrent gratuitement. (144). — *M.H.L.L.* — A dix centimes (143). — *Un futur chançard de Croix.* — Impossible de suivre des tirages s'effectuant dans des villes aussi éloignées. (141). — *Kabile.* — 1° Non; 2° Non; 3° Non. (146). — *X.Y.Z.* — Nous n'en connaissons pas; vous pouvez consulter les listes de tirage chez les changeurs. (136). — *Un excursionniste de Bruxelles.* — 1° Non, elle se borne à faire payer double taxe au destinataire; 2° Cela dépend du texte qu'elle comporte, sans aucun texte c'est un imprimé, avec texte c'est une lettre. (134). — *R.C. Obourg.* — Adressez-vous à la librairie du *Journal de Roubaix*. (136).

J.C. 25. — Il existe certainement des annuaires qui vous donneront les adresses que vous désirez. Consultez le Bottin de l'étranger. (165). — *X.Y.Z.* 27. — Nous avons répondu à votre question. (163). — « *Un lecteur* ». — Nous n'en connaissons pas; voyez un pharmacien. (170).

Un embêté 50 *Tourcoing.* — 1° Il faut au moins l'avoir demandé et obtenu par écrit officiel, sinon avoir fait une sommation respectueuse; 2° Cette loi n'est pas encore votée; adressez-vous à la Société de St-François-Régis, les formalités seront par elle facilitées. (129). — *E.V.* — Voyez un avocat; il est à craindre, si vous devez, que les difficultés ne soient graves. Votre question n'est pas assez explicite. — *A.C.D.* — Il semble que oui; le motif de congé est en tout cas absolument illégal et vous avez droit à des dommages-intérêts. (138). — *J.B.W.* — 1° Oui; 2° C'est en tout cas très prudent. (151). — *J.L. N°* 35. — Acte de naissance, consentement des parents, publications; 2° Voyez la Société de Saint-François-Régis; 3° Un mois. (153). — *C.V.* 22. *Croix.* — Il est interdit de rendre compte de ces débats sous peine d'amende. On ne publie jamais les procès de divorce ou de séparation. (142). — *Risquons-Tout.* — Il semble que oui en vertu des conventions sur la propriété littéraire. (157). — *Napoléon, Tourcoing.* — Oui. (155). — *C.T.M.F.* — Adressez-vous à ces journaux. (164).

Galeries Lilloises : Epicerie, Confiserie.
Quoi qu'on fasse le CHOCOLAT des Galeries a conquis les Lillois qui en mangent 300 k. p. jour. 14317

NORD

Les votes de nos députés

Voici comment se sont répartis dans la séance du 13 novembre les votes des députés du Nord sur la première partie de l'ordre du jour de M. Maujan, relatif à l'application de la loi sur la séparation, ainsi conçu: « La Chambre approuvant les déclarations du gouvernement »:

Ont voté pour: MM. Defontaine, Debove, Delaune, Delecroix, Deon, Goniaux, Guillain, Guislain, LeRoy, Pasqual, Selle.

Ont voté contre: MM. Cochin, Danette, Delory, Durre, Ghesquière, Grousseau, Guesde, Melin, Plichon, Vandame.

S'est abstenu: M. Fiévet. Absent par congé, M. l'abbé Lemire.

Par 392 voix contre 102, la Chambre a adopté.

BELGIQUE

LA FÊTE PATRONALE DU ROI

A BRUXELLES

Moins d'empressement qu'habituellement, de la part de la foule, sur le parcours conduisant les dignitaires et les autorités au *Te Deum* chanté jeudi

LEOPOLD II, roi des Belges

à 2 heures, en la collégiale Sainte-Gudule, à l'occasion de la fête patronale du Roi. Il y a lieu d'ajouter que le temps était froid et qu'il tombait une bruine par moments très désagréable.

La circulation avait été interrompue dès 1 heure, aux abords de l'église et le public était maintenu sur les trottoirs de la place et au débouché des rues avoisinantes, derrière les barrières Nadar. A l'intérieur de la Collégiale le service d'ordre était assuré par des détachements des régiments de la garnison, principalement du régiment des grenadiers.

Les membres du corps diplomatique, les ministres, les hauts fonctionnaires, les membres de l'Académie royale, les officiers généraux de la garde civique et de l'armée, les officiers supérieur des différentes armes, le gouverneur du Brabant, le bourgmestre de Bruxelles accompagné de l'échevin Bruylant, arrivent successivement, salués par les batteries des tambours.

Puis viennent escortés de détachements des guides, les membres du Sénat et de la Chambre des représentants, au nombre d'une soixantaine, conduits par leur président respectif et les membres de la Cour de cassation, de la Cour des comptes, de la Cour d'appel et du Conseil des mines.

A 2 heures précises, les clairons sonnent et les tambours battent au champ. C'est la Famille Royale, que représente le prince Albert et la princesse Clémentine. La princesse Elisabeth, souffrant d'un léger mal de gorge, n'a pu les accompagner.

M. le doyen-curé Evrard, entouré de son clergé et des curés de la capitale, attend les princes. « C'est un bien grand bonheur pour nous, leur dit-il, de saluer votre présence. La royauté, de tout temps, a témoigné de son profond respect pour la religion, et d'autre part le peuple n'a jamais manifesté ses joies sans en rendre grâce à Dieu. C'est en des occasions comme celle-ci, en s'associant à nos prières pour le souverain, que le peuple montre son attachement à la Famille royale. Nous allons remercier Dieu des bienfaits qu'il n'a cessé de répandre sur la Belgique et sur ses princes, et nous lui demanderons qu'il lui conserve longtemps son roi et qu'il continue à lui accorder une heureuse santé pour le bien de ses sujets.

» A ces vœux et à ces sentiments, nous en joignons de plus intimes, en exprimant nos félicitations à l'occasion de la naissance d'une princesse. Nous prierons aussi pour le prompt rétablissement de Mme la comtesse de Flandre. »

Les princes ont été conduits alors, processionnellement, dans le chœur où un trône avait été élevé.

La chapelle de la Collégiale a chanté, sous la direction du maître Marivoet, le Te Deum, de Wambach.

La sortie s'est effectuée sans incident, après l'exécution de la « Brabançonne » et de « Vers l'Avenir », par la musique du 9e régiment de ligne.

La délégation sénatoriale au Palais

Le Roi a reçu jeudi à midi, au palais de Bruxelles, une délégation de membres du Sénat, chargée d'aller complimenter Sa Majesté à l'occasion de la naissance de la princesse Marie-José, fille du Prince Albert.

Le comte de Mérode-Westerloo qui conduisait la délégation a adressé au roi le discours suivant:

« Le Sénat acclamait chaleureusement, avant-hier, S. A. R. le prince Albert venant s'asseoir au sein de la Haute-Assemblée, comme il avait fêté Votre Majesté lorsque, comme duc de Brabant, Elle prit, il y a 53 ans, possession de son fauteuil.

» Il nous a chargés d'être aujourd'hui auprès du Roi les interprètes de ses respectueuses félicitations au sujet de la naissance de la princesse Marie-José, et des vœux chaleureux qu'il forme pour le bonheur de la petite-nièce de Votre Majesté.

» C'est ainsi que chaque jour resserre par un événement nouveau les liens qui unissent à la Maison Royale le Sénat et le Peuple belge qu'il représente.

» L'occasion nous est offerte aujourd'hui d'exprimer une fois de plus ce que nous ressentons tous, à savoir que pour notre Patrie, pour nos Rois et pour nos Princes, il n'y a qu'un seul et même passé.

» Elle permet au pays de prouver que si la Dynastie se consacre à son bien, le pays sait à son tour s'en montrer reconnaissant.

» Votre Majesté nous a fait plus d'une fois l'honneur de nous dire combien Lui étaient chers les souvenirs de sa carrière sénatoriale.

» Qu'Elle nous permette de Lui répondre que le nom du duc de Brabant est inscrit au tableau d'honneur du corps où il fit ses premières armes, non seulement pour le beau nom que portait le sénateur d'alors, mais surtout pour les services qu'il a rendus en cette dernière qualité.

» Nous avons la conviction qu'il en ira de même pour le prince Albert, qui, par ses nobles et mâles paroles, a conquis d'assaut le cœur de ses nouveaux collègues.

» Ce nous est, Sire, une raison de plus pour demander à Dieu de protéger l'Enfant Royal dont la naissance a réjoui la Maison régnante. Nous congratulons cette-ci tout entière en même temps que Votre Majesté.

» Le Sénat n'oublie pas que Votre Majesté célèbre aujourd'hui Sa fête patronale.

» Au nom de la grande Famille belge, il supplie le Tout-Puissant d'en conserver le Chef. »

LeRoi a répondu:

« Je suis toujours heureux de saluer les membres du Sénat. Dans une circonstance toute récente, on a bien voulu rappeler les années que j'ai passées au sein de la Haute-Assemblée et il me semble que celle-ci en a gardé un bon souvenir. Pour moi, je n'oublierai jamais l'accueil que j'ai reçu dès mon entrée au Sénat, il y a plus de cinquante-trois ans, de tous les sénateurs sans distinction de parti. C'est parmi eux que j'ai fait mes premiers pas dans la vie politique. C'est à leur contact que j'ai senti se confirmer en moi le sentiment de mes hautes responsabilités et de mes devoirs envers le pays. Je demande au Sénat de traiter mon neveu, le prince Albert, avec la même faveur que moi-même. C'est une circonstance particulière et heureuse pour ma famille qui vous amène aujourd'hui auprès de moi. Ma petite nièce est trop jeune, dit le Roi en souriant, pour vous remercier de vos bons souhaits.

» Je les fais en son nom, et je n'ai pas besoin de vous dire combien les habitants de ce palais sont toujours heureux de recevoir le Sénat et de l'assurer de leur sincère amitié. »

Le Roi s'est ensuite entretenu avec chacun des membres de la haute assemblée, les remerciant encore vivement de leur démarche.

A 3 h. 40, la réception a pris fin.

DANS LES AUTRES VILLES

A Bruges, à Audenaerde, à Courtrai, à Louvain, à Mouscron, à Tournai, à Charleroi, à Hassalt, à Philippeville, à Ypres, le « Te Deum » a été chanté, dans les églises principales, en présence des autorités.

A Gand fait à noter, la Cour d'appel, qui s'était abstenu précédemment à cause d'un conflit de préséance avec l'Académie flamande, a assisté à la cérémonie. Les deux corps en conflit se sont retirés en même temps l'un par la porte latérale, l'autre par le grand portail, et ainsi la querelle de préséance a été réglée!...

BRUXELLES

LES EXPLOITS de L'EX-POLICIER DERYCKE

Nouveaux détails

Depuis trois jours, un agent de la police judiciaire, muni de la photographie du détenu, se rend chez toutes les personnes qui ont eu leurs propriétés inhabitées, dévalisées. Jusqu'à présent il est établi que l'ex-policier cambrioleur, outre le vol de charbon et de cuivre commis dans la propriété inoccupée de M. Hippert, chef de division à l'administration communale de Bruxelles, s'est rendu coupable de dix-neuf autres vols. Mercredi, la brigade judiciaire a été prévenue que la maison que possède avenue Vanbesselaer, à Watermael-Boitsfort, M. Gerney, domicilié rue Américaine, ayant été également mise à sac par un individu dont le signalement répond en tous points à celui du voleur. La photographie de Derycke sera soumise aujourd'hui à la personne chez laquelle le cambrioleur a été prendre la clef de cet immeuble sous prétexte de le louer.

GAND

DE NOUVELLES GRÈVES SONT ANNONCÉES.

D'abord à la filature du Nord, Allée-Verte; ensuite chez M. Tytgat, négociant en grains, rue du Jambon, où tous les ouvriers ont quitté la besogne pour un malentendu au sujet des salaires. Dans la grande fabrique Baertsoen et Boyace, les ouvrières des continus chôment également. Elles doivent négocier avec le patron aujourd'hui. Les fileuses réclament aussi une augmentation.

EREMBODEGEM

UN HOMME DÉCAPITÉ

Le parquet d'Audenarde représenté par MM. Devos, juge d'instruction, Declercq, Procureur du Roi, Devleeschauwer, greffier-adjoint, s'est rendu par le train direct de 13e heure, à Erembodegem, aux fins d'établir les responsabilités au sujet d'un accident qui s'est produit hier, vers le soir et qui a coûté la vie à un jeune homme de la commune d'Erembodegem, lu commé Emile Kieckens, âgé de 21 ans.

Le mercredi soir, Kieckens en sortant précipitamment du cabaret *Roseval*, n'avait pas vu le train vicinal qui arrivait de la direction d'Anche à 19 h. 46. Il fut renversé et écrasé par la machine, avant que le conducteur du train put arrêter celle-ci. Quant on le releva, le corps était séparé en deux, à la hauteur des jambes et le restant du corps ne formait plus qu'une bouillie.

POTTES

LES OBSÈQUES DE LA CENTENAIRE. — Les funérailles de la vénérable centenaire, Mme Marie-Catherine Dumortier, veuve Vromant, ont eu lieu en l'église paroissiale, hier jeudi, à neuf heures et demie.

Dans la nombreuse assistance qui avait tenu à rendre hommage à la vénérée défunte, l'on remarquait MM. Quivy, bourgmestre; Pecquereau et Deruez, échevin; Maquet, Pollet et Sabbe, conseillers, la Fanfare communale, les enfants des écoles, etc., etc. Le deuil était conduit par le fils de la défunte, M. Florimond Dumortier.

Les coins du poêle étaient tenus par les membres de l'administration communale.

Pendant la messe, la Fanfare Communale a exécuté quelques morceaux et l'éloge de la famille de la centenaire a été fait par M. le curé, au milieu d'une vive émotion et d'un recueillement général.

Le cortège s'est ensuite reformé pour se rendre au cimetière communal où l'inhumation a eu lieu, vers 11 heures et demie, dans un terrain concédé à perpétuité par l'Administration communale.

SOCIÉTÉ BELGE DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL et de dépôts
60, rue Royale, 60, BRUXELLES
Compte de dépôts à vue 3 0/0.
Compte à intérêts variables: AVRIL, (1re quinzaine, 4.50 %; 2me quinzaine, 4.50 %.
LOCATION DE COFFRES-FORTS 4162

Communications

TOURCOING. — Ecoles Catholiques. — Le premier rappel étant resté sans succès, les Dames directrices de l'Œuvre du Vestiaire le renouvellent, et prient instamment les personnes qui auraient encore de l'ouvrage chez elles, de le renvoyer sans retard. Le nombre des vêtements coupés est limité et, ne pas les renvoyer, c'est priver les enfants de ce qui leur revient.

— Fanfare Les Amis Réunis. — Ce soir, répétition générale obligatoire. On commencera à huit heures et demie précises.

LA VIE SPORTIVE

Cyclisme

LA PLAQUE CYCLISTE 1907

Paris, 15 novembre (*par dépêche*). — A partir du 1er janvier la nouvelle plaque 1907 sera exigible sur toutes les bicyclettes et motocyclettes. Cette plaque portant le millésime de l'année courante coûtera trois francs pour les bicyclettes et douze francs pour les motocyclettes. On la trouvera chez les principaux marchands de tabac et agents de la régie. La nouvelle plaque ne comporte plus d'espace pour l'apposition de la gravure des nom, prénoms et domicile. Il sera donc nécessaire de posséder une deuxième plaque dite plaque d'identité comme autrefois. Les plaques de l'*Etat auront l'avantage de ne* plus nécessiter leur remplacement en cas de changement de domicile. Il n'y aura plus de démarches ni de déclarations à faire; il suffira de donner 3 francs au buraliste pour obtenir une plaque, mais il faudra la remplacer au *même prix chaque année et toutes les fois* qu'elle aura été perdue ou volée.

PENALITES NOUVELLES

Paris, 15 novembre. — (*Par dépêche*). — La Commission sportive de l'U.V.F., après avoir entendu les commissaires des courses du Vélodrome d'Hiver et les coureurs (Hoffmann et Darragon, a décidé de porter à 100 francs l'amende de 20 francs qui leur avait été infligée. La Commission sportive est décidée à se montrer excessivement sévère pour toutes infractions de nature à entraîner des accidents: aussi bien que pour toutes manifestations intempestives en public. A l'avenir, des suspensions temporaires ou à vie seront infligées en outre des amendes.

LE CHAMPIONNAT DES OACNE-PETIT

Paris, 15 novembre. — (*Par dépêche*). — Le championnat des gagne-petit se disputera le 25 novembre dans la côte de Bellevue dont la distance est de 700 mètres et le pourcentage de 5 1/2. Plus de 250 engagements sont déjà parvenus à l'*Auto*.

LA JOURNÉE DU 25

AU VÉLODROME D'HIVER

Paris, 15 novembre. — (*Par dépêche*). — Les matches éliminatoires du championnat d'hiver commenceront à se disputer le dimanche 25 novembre au Vélodrome d'Hiver. Au programme de cette journée est également inscrit un match de demi-fond entre Tommy Hall dont ce sera la rentrée, Bruni et Dussot.

EN ROUTE POUR L'AUSTRALIE

Paris, 15 novembre. — (*Par dépêche*). — Le stayer hollandais Diekentmann et le sprinter allemand Hinz se sont embarqués mardi à Gênes en route pour l'Australie où ils vont passer la saison d'hiver.

ROBL CHAUFFEUR